

## ABONNEMENT.

Saumur :	
Un an . . . . .	30 fr.
Six mois . . . . .	16
Trois mois . . . . .	8
Poste :	
Un an . . . . .	35 fr.
Six mois . . . . .	18
Trois mois . . . . .	10

## On s'abonne :

A SAUMUR,  
Chez tous les Libraires ;  
A PARIS,  
Chez MM. RICHARD et C<sup>ie</sup>,  
Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

## L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

## INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . .	30 c.
Réclames . . . . .	30
Faits divers . . . . .	75

## RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées sans restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

## On s'abonne :

A SAUMUR,  
Chez tous les Libraires ;  
A PARIS,  
Chez MM. HAVAS-LAFFITE et C<sup>ie</sup>,  
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

23 Juin 1874.

## Bulletin politique.

## LA LOI MUNICIPALE.

Le malheureux projet de loi municipale est aujourd'hui complètement disloqué. Attaqué par les uns, mutilé par les autres, il s'en va chaque jour en lambeaux. Il y a une rage de le mettre en pièces. Quand la commission le voit perdu et le retire pour ne pas continuer une lutte inutile, la gauche le reprend pour en achever la curée. Samedi, la gauche vaincue lâche à son tour le projet, immédiatement M. Paris le relève avec une sollicitude étrange.

Que veut-on donc en faire maintenant que la Chambre a voté l'amendement Clapier ? A quoi peut servir cette discussion maintenant que le provisoire du 20 janvier va durer deux ans au lieu de deux mois ? Que veut-on donc enfin tirer de ce projet quand ses dispositions les plus essentielles n'existent plus ?

Pour nous, après le vote de samedi, il n'y a plus de loi municipale à faire. Le gouvernement a soutenu l'amendement Clapier qui proroge pour deux ans la loi du 20 janvier, laquelle confère au gouvernement le droit de nommer les maires et les adjoints. La Chambre a consenti par son vote. C'est le provisoire maintenu, et tout projet de loi organique doit être abandonné.

L'article 14 du projet donnait une part aux conseils municipaux dans la nomination des maires. La droite, obéissant aux traditions nationales et voulant conserver aux communes une partie au moins de leurs anciennes franchises, tout en faisant au gouvernement certaines concessions rendues nécessaires par les circonstances, était décidée à voter cet article. Elle y trouvait une garantie contre l'omnipotence de l'administration, garantie plus sérieuse encore que celle demandée par M. Bérenger qui se contente d'imposer au gouvernement de choisir le maire dans le sein du conseil municipal. Mais le projet étant complètement mutilé, le gouvernement ne songeant plus à présenter une loi organique définitive, le provisoire enfin étant maintenu, la droite a pu, sans mentir à ses principes, voter cette nouvelle mesure de salut social pour ne pas renverser un ministère au moment même où il prend le gouvernement.

C'est là le vrai sens de son vote. Du moment qu'on ne fait point de loi organique, les principes de chacun sont sauvegardés, et chacun vote un peu suivant les circonstances : on a voté samedi comme on avait voté en janvier ; on a pris une mesure temporaire d'administration que réclamait le gouvernement.

Sans doute il y avait lieu d'espérer mieux ; mais puisqu'il est avéré qu'on ne peut sortir du provisoire, nous sommes bien obligés de nous soumettre aux circonstances ; puisque tout est réservé encore une fois, nous sommes bien obligés d'accepter ces mesures temporaires, et nous souhaitons qu'on en tire le meilleur parti possible.

M. Bérenger, qui laissait le choix des maires au gouvernement, ne demandait qu'une seule chose, c'est qu'on les prit dans le sein des conseils municipaux. Il a rappelé qu'avec ce retour aux us et coutumes de

l'Empire, on refaisait en France l'opinion bonapartiste. Il en a donné pour exemple la dernière élection de la Nièvre, — et il avait raison. Nous recommandons humblement au cabinet les observations de M. Bérenger.

Le cabinet, avec la loi du 20 janvier, a le droit de tout faire ; aussi nous lui demandons au moins avec M. Bérenger de tenir un peu compte des vœux et des droits des communes, et de choisir autant que possible les maires dans le sein des conseils municipaux. Il ne faut pas abuser du droit absolu que la Chambre a cru devoir lui conférer ; car enfin le danger n'est pas imminent et ne réclame pas des mesures de salut public.

M. de Fourtou, dans son discours, n'a révélé aucuns faits de désordre qui puissent prouver que la France soit en état de crise. Il s'est renfermé dans des généralités assez vagues sur la nécessité de fortifier le pouvoir, mais enfin il ne nous a montré le péril social nulle part, et l'anarchie ne règne pas dans les communes.

C'est ce qui autorise à demander qu'on use avec modération de la loi du 20 janvier, et qu'on ne prenne pas des mesures inutiles qui, le plus souvent, ont un résultat contraire à celui qu'on veut obtenir, quand on blesse gratuitement les populations.

C'est évidemment avec un profond regret que les monarchistes se sont associés à un vote qui, s'il était définitif, serait contraire à leurs principes et à leurs aspirations. M. de Labassetière l'a exprimé nettement à la tribune quand il a dit : « Nous ne croyons pas devoir refuser au gouvernement un pouvoir qu'il déclare, sous sa responsabilité, lui être absolument nécessaire. »

C'est donc au gouvernement qu'incombe seul la responsabilité de cette mesure. Il l'a assumée ; la droite entend la lui laisser tout entière. C'est donc à lui maintenant d'user avec modération et prudence des armes qu'on a consenti à laisser entre ses mains.

Nous avons dit que M. Paris avait repris en son nom personnel le projet de loi, deux fois abandonné. Nous espérons qu'il reviendra sur sa détermination.

A quoi sert de discuter un projet qui, à vrai dire, n'existe plus ? Puisque l'âge pour l'électorat reste le même, puisque le provisoire est maintenu quant à la nomination des maires, puisque le principe nouveau de la représentation des minorités introduit par le projet est écarté, — pourquoi continuer une discussion inutile ?

Pourquoi perdre un temps précieux sur des questions de détail qui n'ont plus de raison d'être ? On ne fait plus de loi organique, on ne peut pas en faire, voilà ce qui a été prouvé par les derniers scrutins jusqu'à la dernière évidence.

Qu'on n'en parle donc plus, c'est ce qu'on a de mieux à faire.

## Chronique générale.

La déclaration faite par M. Lucien Brun, au nom de ses amis, devant la commission des Trente, a été précédée d'un discours qui a produit le plus grand effet sur les membres de cette commission.

Il n'a pas été, dit-on, sans influence sur les progrès que fait la question de restauration monarchique.

On dit que le centre droit est moins éloigné que veut bien le dire tous les organes républicains, de se rallier de nouveau à une solution monarchique.

Les journaux officieux même constatent ce mouvement.

Il s'agit surtout pour le centre droit de fermer pour toujours la porte au radicalisme et au césarisme : cette considération aurait exercé une profonde influence sur ses membres.

Si les membres de l'extrême droite se sont résignés à voter la nomination des maires par l'Etat, c'est qu'ils ont craint de jeter le trouble dans le pays en déterminant une crise ministérielle.

Avant la séance de samedi, on a vu se promener amicalement ensemble M. Gambetta et M. Léon de Malleville.

Nous lisons dans l'Ordre :

« Il paraît certain que les trois délégués du parti légitimiste, partis pour Frohsdorff dans le but d'amener M. le comte de Chambord à venir fixer sa résidence en France, n'ont aucune chance de voir réussir leur démarche, le prince tenant à se désintéresser d'une manière absolue, au moins en apparence, de toutes les intrigues qui se nouent et se dénouent autour de lui. »

Il est d'autant plus certain que la démarche des trois délégués ne réussira pas, qu'il n'y a eu ni démarche ni délégués. Aucune tentative de ce genre n'a été faite ni même projetée.

Malgré le secret voté par les membres de la commission des Trente, à la majorité de deux voix, les indiscrétions continuent ; ainsi, d'après divers journaux, M. Lucien Brun aurait fait la déclaration suivante, en son nom et au nom de ses amis :

« Persuadés que la monarchie peut seule non-seulement sauver la France dans l'avenir, mais la préserver même à l'heure présente des effroyables périls qui la menacent, nous nous réservons d'apporter, au moment qui nous paraîtra convenable et de défendre avec toute l'énergie dont nous sommes capables, cette solution, dans les débats solennels qui vont s'ouvrir. »

« Nous ne nous associerons à aucun projet qui en serait directement ou indirectement la négation. »

Nous ne pouvons qu'applaudir à cette fière déclaration, qui déplaît fort aux feuilles d'entre-deux, et nous engageons vivement les royalistes de l'Assemblée à ne pas s'en écarter ; c'est le seul moyen qui leur reste de sauvegarder l'avenir.

Les journaux républicains confirment la nouvelle de la mort de M. Viox, député de Meurthe-et-Moselle, qui avait circulé dans les couloirs de l'Assemblée avant l'ouverture de la séance de samedi. Aussi, ce n'est pas sans quelque surprise que l'on trouvera son vote posthume parmi les 328 représentants qui ont repoussé l'amendement de M. Clapier.

La question du cimetière de Méry-sur-Oise a été samedi à l'ordre du jour des travaux du conseil municipal. M. Hérol, rapporteur, a exposé que de nouveaux documents viennent d'être produits. Il faut que la commission se réunisse pour faire un

complément de rapport. Un débat s'est engagé sur la date possible d'une discussion au sein du conseil. Le rapporteur estime qu'une quinzaine de jours pourra suffire. Le jour sera choisi à la prochaine séance, qui sera fixée au 2 juillet.

La commission relative à l'examen des pièces concernant la condamnation prononcée contre M. Ranc a décidé, à l'unanimité, que M. Ranc doit être déchu de son mandat de député. La date à partir de laquelle la déchéance doit courir a fait l'objet d'une assez longue discussion. Les membres de la gauche soutenaient qu'elle devait dater de l'affichage du jugement condamnant M. Ranc par contumace. Mais la majorité a décidé que la déchéance devait courir à partir de la promulgation du vote de la Chambre qui la prononcera. Par conséquent, le délai électoral, pour remplacer M. Ranc, ne commencera qu'à cette époque.

Voici les dates extrêmes auxquelles devront avoir eu lieu les élections pour le remplacement des députés morts, absents ou démissionnaires :

Calvados, Paris, 31 août.  
Guadeloupe, Melvil-Blancourt, 27 août.  
Maine-et-Loire, Beulé, 3 octobre.  
Rhône, Ranc, 13 octobre.  
Seine-et-Oise, Labélonne, 24 octobre.  
Pas-de-Calais, Foullet de Relingue, 30 octobre.

Alpes-Maritimes, Piccon, 12 novembre ; Bergondi, 18 novembre.

Drôme, Dupuy, 16 novembre.

Oise, Perrot, 16 novembre.

Nord, de Brigode, 17 novembre.

Nous verrons donc, d'ici à la fin de l'année, douze élections partielles, en y comprenant celle qui est déjà fixée dans la Guadeloupe, par suite du décès de M. Pory-Papy.

Faut-il attacher quelque importance à cette note que la Presse a reçu de son correspondant particulier de Versailles, et qu'elle a publiée avec une certaine solennité en tête de ses dernières nouvelles ?

« Les députés conservateurs des divers groupes parlementaires sont généralement d'avis que ce qui a nui jusqu'ici à l'organisation sérieuse du septennat, c'est que tous les auteurs de propositions qui ont été soumises à l'Assemblée ont tenu à faire des constitutions en introduisant une étiquette à l'article 1<sup>er</sup> de chacune d'elles. »

« On pense que si une proposition ayant pour but exclusif de constituer les pouvoirs du maréchal, en se tenant à une égale distance des tendances monarchiques et des tendances républicaines, venait à se produire, elle serait adoptée par l'Assemblée à une grande majorité. »

« Aussi désire-t-on voir se produire une proposition de ce genre, c'est-à-dire ayant pour objet de faire organiser le septennat en dehors des passions des partis et des coteries parlementaires. »

Que la note ait de l'importance ou ne soit qu'un ballon d'essai, elle demande une organisation du septennat qui ne sera pas facile à trouver, et qui, dans tous les cas, différerait singulièrement de celle qu'avaient préparée MM. les ducs de Broglie et Dcazes.

Les journaux républicains reproduisent avec complaisance la conversation suivante, publiée par le *Post-Scriptum* de M. Pierre Baragnon :

« Il y a deux jours, c'était pendant une promenade, une visite à l'Exposition. Le comte de Paris était accompagné de M. de R..., et causait avec lui.

» Nous tenons de M. de R... la conversation. Il n'y a point eu de secret promis, donc point d'indiscrétion.

« Le comte. — Ce sont les classes ouvrières, les classes industrielles ou des artistes qui doivent désormais mener le monde.

» De R... — Elles rendent plus de services que les conquérants et sont souvent contrariées par les législateurs.

» Le comte. — La crainte du désordre effraye singulièrement en France. En Angleterre, l'ouvrier est plus libre et en même temps plus éloigné de la noblesse et plus malheureux.

» De R... — Prince, ici, surtout, notre classe ouvrière est notre fortune, il faut la soigner et suivre ses aspirations politiques, plutôt que la contraindre.

» Le comte. — Oui, aujourd'hui elle se montre républicaine et nous résistons. Pour ma part, j'en suis fâché, je me serais facilement accommodé de la République bien établie.

» De R... — Vous auriez dû dire cela tout haut, monseigneur.

» Le comte. — Je ne suis pas seul, monseigneur, notre famille est nombreuse.

» De R... — Et elle est unie maintenant.

» Le comte. — Vous faites allusion à la démarche que j'ai faite auprès du comte de Chambord. Cette démarche, « je la regrette amèrement aujourd'hui, » elle était toute de convenance ; j'ai été poussé à la faire, et si c'était à recommencer, je m'en abstiendrais absolument.

» De R... — Ces choses-là ne peuvent pas s'écrire...

» Le comte. — Non, mais elles se sentent, on le comprendra bientôt par mon attitude et par mes conseils. Ainsi, dans la discussion relative au suffrage universel, je suis d'un avis opposé à celui de d'Aumale ; il deviendrait moins facilement que moi le citoyen d'une bonne république.

» De R... — Nous vivons à une époque où on ne croit pas facilement les princes.

» Le comte. — Il y a longtemps cependant que je suis dans les mêmes idées. Vous me dites d'écrire, j'écrirai.

» La conversation changea ensuite de sujet. »

L'autorité de M. Pierre Baragnon n'est pas suffisante pour faire accepter comme authentique une conversation semblable.

#### RETOUR DE ROCHEFORT.

Les dépêches nous ont appris l'arrivée de M. Rochefort en Irlande, et l'accueil qu'il y a reçu.

Un correspondant du *Figaro* cherche en vain à diminuer et même à railler cette indignation de la foule.

Le menu peuple d'Irlande a témoigné d'une intelligence et d'une morale de beaucoup supérieures à ce que peuvent en montrer les boulevardiers de Paris.

Ces derniers ont peine à se figurer qu'un écrivain qu'ils ont tant goûté et qui les a fait rire, soit vraiment criminel. En le déclarant coupable, d'ailleurs, un instinct de la conscience et une force logique à laquelle ils veulent en vain échapper, leur répètent qu'ils sont ses complices.

La foule à Queenstown n'avait pas ces scrupules. C'est un incendiaire ! crie-t-elle, c'est le meurtrier de l'archevêque ! Ce cri poursuit le malheureux d'un bout de l'Irlande à l'autre, et ne lui laisse aucun répit. Il n'ose pénétrer dans les villes. Il est un objet d'horreur pour tous. *Figaro* a beau essayer de sourire. La malédiction populaire écrase le pauvre et abominable lanterneur.

Ce qui l'écrase encore davantage, c'est la terreur. Il rêvait les triomphes, les acclamations et les subsides populaires. Il avait envoyé sa prose à un journal américain. Il avait songé à donner des lectures : un fantôme a passé devant ses yeux.

Les autorités australiennes le tiennent pour un criminel de droit commun et ont déclaré qu'elles accéderaient à toute demande d'extradition.

Plus de trêve désormais pour le complice et l'instigateur du meurtre des otages, du

pillage des maisons religieuses, de l'emprisonnement des sœurs de charité.

Il voudrait se cacher en Angleterre et échapper aux cris de la foule ; il se pique de ne pas voir la répulsion qu'il suscite et qu'on lui témoigne de toutes parts ; mais comment se dérober à une demande d'extradition ?

Il traversera l'Angleterre plus rapidement qu'il n'a traversé l'Irlande. On dit que le parti féniën lui aurait proposé de faire une lecture à Dublin, lui promettant un accueil enthousiaste. Il n'avait garde ; il aspire à quitter le royaume britannique ; il veut se rendre à Rotterdam.

Y sera-t-il plus en sûreté et plus en paix ? Les autorités hollandaises seront-elles mieux disposées à le couvrir que les autorités australiennes et, assure-t-on, les autorités britanniques ?

Le *Figaro* peut s'en étonner et trouver curieuse, inattendue, invraisemblable l'attitude du public irlandais et l'horreur qu'il manifeste. Le fait est flagrant.

Deux des évadés de Nouméa, Paschal Grousset et Jourde, sont restés en Amérique. Un correspondant d'Angleterre écrit au *Figaro* à ce sujet :

« Ce que vous ignorez, c'est le motif qui les retient là-bas. Ce motif est uniquement le manque d'argent, Rochefort n'ayant pas voulu payer de ses deniers leur voyage de retour. En ce moment, une souscription est ouverte parmi les ouvriers républicains anglais pour réunir les trois ou quatre mille francs nécessaires. M. Odger est l'un des organisateurs de cette souscription. Vous voyez le cas que fait M. de Rochefort de l'esprit de solidarité dont ces messieurs parlent si volontiers. »

Les fréquents incendies survenus depuis quelques mois à de courts intervalles dans nos grands établissements maritimes ont motivé une information judiciaire de laquelle il paraît résulter que l'Internationale n'a pas été étrangère à tous ces sinistres.

#### LE FORT DE PALAISEAU.

Jeudi matin ont été adjugés, au tribunal de commerce, les travaux du nouveau fort de Palaiseau.

La séance était présidée par M. le conseiller de préfecture Aubin, assisté du sous-intendant militaire Seligman et du commandant du fort.

Onze soumissionnaires étaient en présence ; mais, au dernier moment, trois ont retiré leurs soumissions.

Voici les noms des entrepreneurs avec leurs conditions respectives :

MM. Barthélemy, rabais de 7 0/0. Allier, 0,50 0/0 de rabais. Ourry, surenchère de 25 0/0. Mategne, rabais de 3,50 0/0. Michaux, surenchère de 7 fr. 50. Perquin, surenchère de 16 0/0. Perrichant, au prix du devis estimatif, qui est de 4 millions.

M. Barthélemy ayant offert la soumission la plus favorable à l'administration, a été déclaré adjudicataire, sous réserve de l'approbation de M. le ministre de la guerre.

Nos lecteurs apprendront, en outre, avec intérêt que la construction de ce fort important est confiée à la direction de M. le commandant du génie Faugeton (Emile), un de nos compatriotes, ayant sous ses ordres M. le capitaine Edouard Joly, également de Saumur.

#### MORT DE JULES JANIN.

Le *Journal des Débats* a annoncé en quelques lignes la mort de son « cher collaborateur Jules Janin, » décédé samedi soir à six heures. Il ajoute qu'un des « anciens collaborateurs et amis de M. Jules Janin se chargera prochainement d'apprécier cet écrivain éminent... dont la collaboration a, pendant quarante ans, été l'honneur du *Journal des Débats*. »

On peut dire à l'éloge de cet honneur, que le défunt a été, toute sa vie, fidèle à sa vocation littéraire. On ne lui a connu nulle autre ambition que celle de ce fauteuil à l'Académie qu'on lui a fait longtemps attendre.

Esprit frivole, léger, peu soucieux de morale, appliqué à amuser et à faire rire, il a trop souvent glissé jusqu'à la gravelure ; néanmoins, il a parfois jeté au milieu de son

ramage certaines notes plus honnêtes et plus sérieuses qu'on ne pouvait les attendre d'un feuilletoniste du *Journal des Débats*.

Dans son discours de réception à l'Académie Française, il a eu le courage de flétrir les derniers sentiments et la mort misérable de Sainte-Beuve auquel il succédait. Cette généreuse hardiesse répugna à l'Académie, et M. Camille Doucet, si nous avons bonne mémoire, se chargea, au nom du corps littéraire, de dégager l'indépendance de ses membres et de revendiquer pour eux les droits de la libre pensée et de la libre mort.

M. Jules Janin, d'après ce qu'on rapporte, n'a pas eu le bonheur de recevoir les consolations que semblait apprécier son discours à l'Académie.

Atteint par la goutte depuis longues années, il a été enlevé subitement au moment où son état d'infirmité paraissait allégé, où son esprit et son corps semblaient avoir recouvré quelque agilité.

Les détails que donnent les journaux sont tristes d'ailleurs. Le projet qui préoccupait ce mourant durant ces derniers jours aurait été une traduction d'Horace. Horace n'est pas de grand prix devant la mort.

Il faut espérer que, tout en restant ainsi fidèle jusqu'au dernier jour à ses études littéraires, le pauvre écrivain y a mêlé quelques-unes des pensées plus hautes et plus solides que sa jeunesse chrétienne avait connues, que son discours d'Académie a confessées et que rappelle le Christ placé aujourd'hui sur son lit de mort.

#### Nouvelles extérieures.

##### RUSSIE.

Le *Nord* publie le texte du projet de convention internationale concernant les lois et coutumes de la guerre, présenté par le gouvernement russe aux divers puissances pour servir de base aux délibérations du prochain congrès de Bruxelles. « Un de nos correspondants de Saint-Petersbourg nous envoie, dit le *Nord*, ce document d'après un journal russe, qui l'a publié en l'attribuant par erreur au gouvernement allemand. Notre correspondant affirme, — et nous avons lieu de le croire bien informé, — que c'est bien là le projet du gouvernement russe. »

Ce projet, divisé en trois sections, comprend les chapitres suivants :

De l'autorité militaire sur le territoire de l'Etat ennemi. — Du caractère des belligérants, des combattants et des non combattants. — Des moyens licites ou illicites de nuire à l'ennemi. — Des sièges et bombardements. — Des espions. — Des prisonniers de guerre. — Des non combattants et des blessés. — Du pouvoir militaire à l'égard des particuliers. — Des réquisitions et contributions. — Des modes de communication et des parlementaires. — Des capitulations. — De l'armistice. — Des représailles.

##### ALLEMAGNE.

La lutte entre le gouvernement allemand et le clergé catholique se complique chaque jour d'incidents nouveaux. Le chapitre métropolitain, mis en demeure de nommer un vicaire général pour administrer le diocèse, a répondu en refusant de reconnaître le siège archiepiscopal comme vacant.

Cette protestation accule le gouvernement prussien contre une difficulté dont il ne pourra sortir qu'en subissant la vacance du siège, ou en imposant un vicaire général. On voit que, de toute manière, la situation devient pour lui de plus en plus difficile.

Les journaux officieux de Berlin affectent de représenter l'entrevue qui vient d'avoir lieu à Ems entre l'empereur Guillaume et l'empereur de Russie comme une nouvelle preuve de l'étroite alliance qui règne entre les deux souverains et de leur entente pour imposer la paix à l'Europe.

Il est bon de remarquer que le *Nord* et tous les journaux russes n'ont cessé d'affirmer que le voyage du czar n'a aucun caractère politique, et que si la ferme intention du cabinet de Saint-Petersbourg est de contribuer de tout son pouvoir au maintien de la paix européenne, ainsi qu'on n'en saurait douter après les discours adressés par Alexandre II aux magistrats de Londres, il n'hésiterait pas à se déclarer contre la puissance, quelle qu'elle soit, dont l'ambition viendrait à menacer la paix.

C'est la meilleure réponse que nous puissions faire aux insinuations de la presse allemande.

Les Allemands sont très-vivement impressionnés par la fatalité qui poursuit la fonte de la grande cloche impériale destinée à la cathédrale de Cologne.

On sait que les premiers canons pris sur les Français ont été destinés à fondre une nouvelle « cloche impériale » en remplacement de l'historique cloche impériale de Francfort, détruite dans le mémorable incendie de la cathédrale de cette ville, le 14 août 1867, veille de l'entrée triomphale de Guillaume de Prusse dans cette ancienne ville libre.

La fonte de la nouvelle cloche a rencontré, à trois reprises, des obstacles tellement sérieux, qu'elle a été manquée chaque fois. Ce n'est qu'au quatrième essai qu'on a réussi à avoir une cloche entière... mais sans la couronne impériale qui doit ou devait surmonter le symbole de l'unité allemande.

En outre, la cloche pêche complètement au point de vue du ton : au lieu de l'ut elle donne l'ut-dièze et elle a des sons étranges ; bref, on a résolu de la refondre pour la cinquième fois.

Cette résolution n'a pas manqué de causer une grande sensation en Allemagne, où l'on semble voir dans ces accidents répétés un pronostic funeste à l'empire allemand.

##### ITALIE.

Le *Times* publie une lettre de Sardaigne, datée du 13 juin, portant que Garibaldi est très-malade, et qu'il ne peut ni marcher ni écrire. Il ne reçoit que ses amis intimes.

Toutes les dépêches de Rome signalent l'allocution par laquelle le pape a répondu aux félicitations que le collège des cardinaux lui a adressées à l'occasion du 28<sup>e</sup> anniversaire de son avènement.

Le Souverain-Pontife a déclaré encore une fois, en termes d'une remarquable énergie, qu'il ne ferait jamais de concessions aux ennemis de l'Eglise.

D'autre part, l'association catholique allemande de Mayence vient de prendre des résolutions non moins significatives.

D'après tous ces symptômes, il est évident que la lutte religieuse a pris en Allemagne un caractère de gravité qu'on ne saurait méconnaître.

#### Chronique Locale et de l'Ouest.

##### LA FÊTE D'ANGERS.

Décidément, la Société de Sainte-Cécile sait faire des merveilles : la fête, offerte par elle dimanche à la population angevine, a été vraiment splendide, plus belle et plus magnifique que tout ce que nous avons vu jusqu'ici dans ce genre à Angers.

Six orphéons, sept harmonies, treize fanfares, formant environ 900 exécutants, y ont pris part.

Après avoir un instant donné des inquiétudes, le temps s'est mis de la fête lui aussi, et a favorisé de son mieux le festival.

A midi, la Société de Sainte-Cécile, la fanfare et l'orphéon du pensionnat Chevrollet, la compagnie des sapeurs-pompiers, M. Blavier, capitaine-commandant, en tête, se sont réunis dans la cour de la mairie, et de là se sont rendus au mail de la Gare recevoir les Sociétés étrangères.

Tout Angers était déjà dans les rues, sur les boulevards, ou au mail de la gare.

A midi et demi, le défilé a commencé, se déroulant rue de la Gare, place de la Visitation, boulevards des Lices, du Haras, de Saumur et de la Mairie. Le coup d'œil était des plus curieux et a fort intéressé la population qui, sur tout le parcours, formait une double et profonde haie.

A une heure, les Sociétés, précédées de la compagnie des sapeurs-pompiers, défilèrent devant le kiosque du jardin du Mail, sur lequel étaient groupés la Commission d'organisation du Festival, M. le maire et tous ses adjoints, MM. les colonels de nos deux régiments de cavalerie et d'infanterie, plusieurs officiers supérieurs, etc.

Tous les membres du conseil municipal, invités personnellement par M. le président

de la Société de Sainte-Cécile, faisaient défaut à cette réception.

Après le défilé, M. Raynaly fils, président de la Société de Sainte-Cécile, a présenté à M. Achille Joubert, maire d'Angers, les directeurs et chefs de musique des diverses Sociétés.

M. Achille Joubert leur a dit :

« Messieurs,

Je vous souhaite la bienvenue. La ville d'Angers est heureuse et fière de vous recevoir. Permettez-moi de vous remercier de tout mon cœur d'avoir bien voulu prêter votre concours à cette jeune et vaillante Société de Sainte-Cécile dans la fête que son intelligente initiative vient d'organiser et qui, grâce à vous tous, promet d'être très-brillante. »

La réception terminée, les chanteurs et les instrumentistes se sont séparés, les uns se rendant au théâtre, les autres restant au Mail pour le concert de jour.

Au théâtre, depuis longtemps il y avait foule et presse; chacun voulait applaudir des compatriotes, des amis ou des parents. Loges, baignoires, balcon, orchestre, parterre, galeries de premières et de secondes, tout était plein et comble comme aux grandes représentations de gala; et c'est vraiment une représentation de gala qui a été donnée.

Commencé à deux heures, le concert du Grand-Théâtre ne s'est terminé qu'à quatre heures; et, pendant tout ce temps, les applaudissements les plus chaleureux ont prouvé aux nombreux exécutants le plaisir qu'ils procuraient aux spectateurs.

Tandis que les orphéons, la musique du 32<sup>e</sup>, la Société Sainte-Cécile, M<sup>lle</sup> Marie Lefort et M<sup>me</sup> E. Gruber, donnaient le concert du Grand-Théâtre, les harmonies et les fanfares se faisaient entendre au Jardin du Mail.

A huit heures, la fête de nuit commençait. Cette fête a été des plus remarquables, dépassant tout ce qu'on pouvait espérer, vraiment digne enfin des *Mille et une Nuits*.

L'illumination du Jardin du Mail était féerique, et produisait, vue du dehors surtout, un effet splendide.

Les cordons de lanternes vénitienes courant le long des arbres et des massifs, les verres aux mille couleurs, l'embrasement de notre magnifique fontaine, les feux de Bengale jetant de tous côtés leurs clartés variées; au fond, la mairie rayonnant de feux: tout cela était vraiment fantastique et justifiait parfaitement les ah! et les oh! d'admiration que l'enthousiasme arrachait à chaque instant à la foule.

A cette mise en scène, joignez une foule immense, entrée dans le jardin sans aucun désordre, grâce aux précautions et aux mesures prises, et vous comprendrez les acclamations qui saluaient les orphéons et les musiciens, exécutant le *Salut aux chanteurs* ou l'*Alsace-Lorraine* dans un formidable ensemble.

A onze heures, tout était terminé.

Le soir, après la fête, un punch réunissait dans les salons du café du Boulevard tous les chefs de musique, les directeurs des Sociétés et la Société Sainte-Cécile.

M. le préfet, M. le maire, MM. les adjoints, MM. les colonels et officiers supérieurs de la garnison avaient été invités. Tous, après le succès éclatant de la fête, avaient été heureux d'en venir féliciter les organisateurs.

M. Raynaly, prenant la parole, a porté le toast suivant :

« Aux Sociétés qui, par leur présence, sont venues apporter à cette fête un concours si dévoué, si désintéressé ;

» A M. Favre, chef de musique du 32<sup>e</sup>, à M. Maire, à M. Simon, qui ont dirigé le festival. — Et M. Raynaly a terminé en associant à ses remerciements l'administration municipale pour ses bons conseils et sa sympathie si vive pour la Société Sainte-Cécile.

M. Oriolle, adjoint au maire, a répondu :

« Messieurs,

Je suis ici à un double titre: comme membre de la Société Sainte-Cécile, et comme membre de l'administration.

» Je viens en cette dernière qualité remercier M. Raynaly de son toast et assurer la

Société Sainte-Cécile tout entière de la sympathie et de la bienveillance de l'administration municipale.

» Les fêtes comme celle qui vient de se terminer sont excellentes sous tous rapports; elles permettent, sur un terrain commun, à tous les hommes de cœur de se rapprocher, de se serrer la main, de se mieux connaître, et elles consolent souvent des décevantes discussions de la politique. »

Après semblable fête on ne peut que féliciter la Société de Sainte-Cécile, et souhaiter que de temps en temps elle procure à la ville d'Angers pareilles journées.

Edgard GRANGE.

(Journal de Maine-et-Loire.)

Nous donnerons demain des détails sur le concert du Mail, dans lequel la musique municipale de Saumur, dirigée par M. Meyer, a brillamment exécuté deux morceaux, *Béatrice* et *Le Danube bleu*.

#### VOTE DE NOS DÉPUTÉS.

Sur l'amendement de M. Bardoux au projet de loi d'organisation municipale (adjonction des plus imposés), M. Max Richard a voté pour; MM. Chatelin, Delavau, de Cumont, A. Joubert, de la Bouillie, comte de Maillé, Montrieux, Mayaud ont voté contre.

M. Durfort de Civrac s'est abstenu.

#### Théâtre de Saumur.

LE SPHINX.

La réputation de M. Octave Feuillet explique le bruit qui s'est fait autour de cette pièce. Le *Sphinx*, qui tient beaucoup plus du drame que de la comédie, a tout le caractère des œuvres théâtrales du jour.

Là se présentent sous les couleurs les plus séduisantes les jouissances, les plaisirs et tout le tapage de la vie facile d'une lionne qui fascine tout ce qui l'entoure et voit à ses pieds de nombreux adorateurs de conditions diverses.

Blanche de Chelles, tel est son nom, a maintes intrigues amoureuses, et ne cache pas qu'elle a toujours sur elle un poison qui doit la tirer d'embarras si elle se trouve jamais dans quelque situation trop compromise.

C'est naturellement ce qui devait arriver.

Un jour, à bout d'expédients, Blanche, dans le château de son beau-père, verse la poudre mortelle dans un verre d'eau, et de gaieté de cœur se donne la mort.

Cette émouvante comédie, dit un critique théâtral, très-soignée de style et très-fine de détails, mais d'une excentricité écœurante, est jouée avec un talent et un ensemble remarquables par les brillants artistes de l'Odéon, notamment par M<sup>lle</sup> Emilie Broisat (Blanche de Chelles), Hélène Petit (Berthe de Savigny), MM. Masset (Henri de Savigny), Chatillon (l'amiral), et Sicard (Lord Asley).

Mais ce qu'il faut signaler avant tout, c'est le danger de ces pièces où tout est mis en œuvre pour faire pâlir la vertu modeste devant le vice éclatant.

C'est en vain qu'on y oppose la douceur et le charme de la femme vertueuse aux emportements romanesques de Vénus, tout entière à sa proie attachée. Cette dernière, plus incompréhensible et plus dangereuse que le Sphinx, est placée au premier plan, par l'auteur, comme un type étrange et irrésistible de fascination.

Cet effacement systématique du bien par le mal ne saurait se faire excuser par un sinistre dénouement. Octave Feuillet aggrave encore le scandale par le plus hideux suicide sous les yeux même des spectateurs. Le crime après le vertige.... n'est-ce pas doublement affreux!

Tel est le grand genre dramatique actuel qui, pour la jeunesse et les âmes ardentes, fait du théâtre une école de démoralisation et de l'art un péril social.

Par décret du 18 juin, il est créé, à partir du 1<sup>er</sup> juillet 1874, des timbres mobiles :

Pour les effets au-dessus de 500 francs jusqu'à 600 francs ;

Pour ceux au-dessus de 600 francs jusqu'à 700 francs ;

Pour ceux au-dessus de 700 francs jusqu'à 800 francs ;

Pour ceux au-dessus de 800 francs jusqu'à 900 francs ;

Pour ceux au-dessus de 900 francs jusqu'à 1,000 francs.

Ces timbres mobiles porteront l'indication de la quotité des droits afférents à chaque catégorie.

Il y a huit jours, un acte de brutalité révoltant a été commis sur la route de Bourgueil à Chinon, en face de l'auberge tenue par la veuve Borieu. Voici dans quelles circonstances s'est produit ce fait regrettable :

Dans le courant de la semaine précédente, le sieur Allouin, Emile, charretier à Port-Boulet, ne pouvant arracher sa charrette chargée de pierres d'une ornière où elle était engagée, avait demandé à une personne de lui prêter son cheval à titre de renfort. Cette personne refusa.

Or, en voyant passer dimanche le nommé Chesneau, charretier, habitant également Port-Boulet, Allouin crut reconnaître en lui l'individu qui lui avait refusé son concours.

Il se trompait; mais, aveuglé par la colère, il se rua sur Chesneau, le saisit vigoureusement et le lança par dessus une banquette de pierres qui borde la route en cet endroit.

Celui-ci roula jusqu'au bas de la rampe et tomba tout meurtri et le visage tout ensanglanté; il avait été précipité d'une hauteur de plus de trente pieds.

M. le docteur Girard, de Bourgueil, qui a donné ses soins au blessé, a constaté de fortes contusions et des meurtrissures dans diverses régions du corps.

Les blessures ne paraissent pas extrêmement graves et, s'il ne se produit aucune complication, tout porte à croire que le malheureux Chesneau ne tardera pas à reprendre son travail.

#### Faits divers.

On lit dans l'*Union bretonne* :

On nous assure que les princes d'Orléans auraient vendu tout dernièrement, à une compagnie anglaise, la forêt qu'ils possédaient indivisément dans le canton de Saint-Gildas-des-Bois, arrondissement de Saint-Nazaire. Cette forêt, d'une superficie considérable, composée en majeure partie de sapins, de bouleaux et de trembles, sera exploitée par les nouveaux acquéreurs, et ses bois seront expédiés en Angleterre pour le soutènement et l'aménagement des mines d'outre-Manche.

Est-ce là une preuve que les princes d'Orléans ont une entière confiance dans l'avenir de la République conservatrice, que leurs partisans sont en train de fonder de concert avec le centre gauche ?

#### LA CHALEUR ET LA FIN DU MONDE.

Vous souvenez-vous du 13 juin de l'an de grâce 1864 et de la comète qui devait ce jour-là amener la fin du monde ?

A cette époque, si vous vous le rappelez, le sort de chacun de nous était parfaitement déterminé. Notre globe devait rencontrer dans l'espace la queue d'une comète, y entrer comme un boulet et s'y liquéfier instantanément avec tous ses habitants.

Nous aurions formé des gaz variés, en suspens dans les espaces interplanétaires, disséminés aux quatre coins de l'univers sans bornes.

Qui avait lancé dans la circulation ces terrifiants pronostics ? On eût été bien embarrassé de le dire ? Ce qu'il y a de certain, c'est que beaucoup de gens croyaient sérieusement que c'en était fait de nous.

Un notaire de mes amis me racontait même à ce sujet une chose prodigieusement comique.

Pendant les six semaines qui précédèrent l'époque fatale, il reçut bien la visite d'une cinquantaine de ses clients, lesquels venaient lui demander à faire leur testament :

— Mais, répondait le notaire chaque fois plus stupéfait, en admettant que ce soit la fin du monde, pourquoi diable faites-vous un testament, et à qui donc léguez-vous vos biens ?

— Cela ne fait rien, ripostaient invariablement les Prudhommes auxquels il avait affaire. Il est toujours bon de se mettre en règle !

Sept ou huit fois depuis, la fin du monde a encore été annoncée, mais on n'y a pas attaché grande importance. L'an dernier même, on a fort ridiculisé l'astronome Plan-

tamour, qui nous prédisait à courte échéance une volatilisation radicale.

Comme la plupart de ses prédécesseurs, c'est par la chaleur que le funèbre Plantamour comptait nous voir périr.

La chaleur !

Toujours la chaleur !

En présence d'un accord aussi parfait, sur le genre de mort qui nous est réservé, n'êtes-vous pas d'avis, comme moi, que, par les trente-huit degrés qu'il faisait ces jours-ci, il serait grand temps de se méfier ?

Qui sait si nous ne sommes pas au commencement de ces temps effroyables annoncés par je ne sais plus quel poète anglais ?

« Lorsque le monde n'aura plus que cent années à vivre, dans le premier quart de ce siècle suprême, la végétation commencera à disparaître. Les fleurs, à peine écloses dans le sol brûlant, se faneront, et les végétaux brûleront aux rayons du soleil torride. Les branches des arbres se torderont en craquant; les animaux et les hommes souffriront tellement de la soif que la vie humaine sera réduite des deux tiers, et qu'on se battra pour la possession d'une citerne d'eau.

» Dans le second quart de ce siècle maudit, tous les édifices publics se lézarderont et s'écrouleront par parties. Il ne pourra plus y avoir de vitres aux fenêtres, parce qu'elles éclateront toutes. La soif aura encore augmenté d'intensité et l'eau à cinquante degrés paraîtra de l'eau fraîche.

» Dans le troisième quart, les arbres, pendant l'été, prendront feu comme des allumettes chimiques. La race humaine diminuera rapidement, presque tous les hommes mourront, les uns après les autres, d'attaques d'apoplexie.

» Enfin, dans les derniers vingt-cinq ans, il ne restera plus en vie sur le globe qu'un couple, un homme et une femme, désignés par Dieu pour voir disparaître le monde.

» Quel sera cet homme ? Quelle sera cette femme ?

» Les deux plus grands criminels de ce temps-là. Dans sa haute sagesse, Dieu l'a ainsi décidé. »

La prédiction du poète anglais a du moins ceci de consolant qu'elle accorde à l'humanité tout un siècle de répit.

Ce n'est pas encore notre génération qui verra la fin du monde.

#### Dernières Nouvelles.

Versailles, 22 juin.

On affirme que la commission de décentralisation a clos la discussion générale sur la proposition du centre gauche.

Cette proposition serait rejetée et la majorité de la commission prendrait pour base de ses délibérations la proposition Lambert de Sainte-Croix.

L'Assemblée va continuer la discussion sur la loi d'organisation municipale abandonnée par la majorité et la minorité de la commission et reprise par M. Paris en son nom personnel.

Toutes les gauches réunies sont d'accord pour demander une troisième lecture de cette loi.

Chacun cherche à percer le mystère dont la commission des Trente entoure ses travaux.

Il résulte des rares informations que l'on peut recueillir que la commission a entendu M. de Ventavon, ainsi que plusieurs autres orateurs.

M. de Tarteron a développé et détendu la proposition de M. le duc de La Rochefoucauld-Bisaccia, en s'appuyant sur l'idée d'une constitution débattue entre le roi et la représentation nationale.

M. Wallon doit, la semaine prochaine, développer une proposition tendant à une solution républicaine.

Le rapporteur ne sera pas nommé avant huit ou dix jours.

Le bruit courait dans les couloirs qu'une nouvelle proposition de dissolution serait déposée sous peu.

Pour les articles non signés : P. GODET.

**SAISON THERMALE**  
 Aulus (Ariège)  
 Eaux laxatives, diurétiques, dépuratives. Maladies des organes génito-urinaires, goutte, gravelle, de l'estomac, des intestins, constipation, diarrhée chronique, vices du sang. — Eau transportable. — Chemin de fer du Midi; station de Saint-Girons. — Un des plus beaux sites des Pyrénées.  
**Pougues-les-Eaux**, Source St-Léger (Nièvre). La plus apéritive et la plus reconstituante de toutes les eaux minérales. Souveraine contre les maladies de l'estomac, du foie, de la vessie, gravelle, goutte, diabète, albuminurie, affections des femmes, chlorose, anémie, maladies générales du sang. — Etablissement thermal et hydrothérapie, ouvert du 15 mai au 1<sup>er</sup> octobre. — En vente dans toutes les pharmacies; se défier des substitutions. — Station de Pougues-les-Eaux; ligne du Bourbonnais.

**PLUS DE DENTS GATÉES**  
 Par l'emploi du Dentifrice du Chimiste  
**GOULARD**  
 Recommandé par les sommités médicales  
 Prix: 3 francs.  
 Se trouve chez les principaux Parfumeurs et Pharmaciens.

Dépôt à Saumur, chez M. Henri MACHET, COIFFEUR, Rue d'Orléans.

**SANTÉ A TOUS** rendre sans médecine, sans purge et sans frais, par la délicieuse farine de Santé de Du Barry, de Londres, dite:  
**REVALESCIÈRE**  
 Vingt-six ans d'invariable succès. Elle combat avec succès les dyspepsies, mauvaises digestions, gastrites, gastralgies, glaires,

vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, constipations, diarrhée, dysenterie, coliques, phlogisme, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. — 75,000 cures annuelles, y compris celles de Madame la Duchesse de Castelluart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, etc., etc.

Cure N° 65,311.  
 Vervant, le 28 mars 1866.  
 Monsieur, — Dieu soit béni! votre Révalescière m'a sauvé la vie. Mon tempérament naturellement faible était ruiné par suite d'une horrible dyspepsie de huit ans, traitée sans résultat favorable par les médecins, qui déclaraient que je n'avais plus que quelques mois à vivre, quand l'éminente vertu de votre Révalescière m'a rendu la santé.  
 A. BRUNELIÈRE, curé.

Cure N° 45,270.  
 PHTHISIE. — M. Roberts, d'une consommation pulmonaire avec toux, vomissements, constipation et surdité de 25 années.

Cure N° 74,442.  
 Courmes, par Vence (Alpes-Maritimes), juillet 1871.  
 Depuis que je fais usage de votre bienfaisante Révalescière, je ressens une nouvelle vigueur, la laryngite dont je souffre depuis deux ans tend à disparaître avec le malaise que j'éprouvais dans tous mes membres.  
 Je vous en exprime toute ma reconnaissance.  
 MEYFRRET, curé.

Cure N° 68,415.  
 M. Lacan père, de 7 ans de Paralyse des jambes, des bras et de la langue.  
 Plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecine. En boîtes: 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr. — Les Biscuits de Révalescière en boîtes, de 4, 7 et 60 francs. — La Révalescière chocolatée, en boîtes, de 2 fr. 25 c.; de 576 lasses, 60 fr. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 32 et 60 fr. franco. — Dépôt à Saumur, chez M. COMMON, épicerie, rue Saint-Jean; M<sup>me</sup> GONDRAND, épicière, rue d'Orléans; M. BESSON, pharmacien, place de la Bilange, et chez les pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et C<sup>o</sup>, 26, place Vendôme, à Paris.

**CHEMIN DE FER DE POITIERS**  
**Service d'été.**  
 Départs de Saumur pour Poitiers:  
 5 heures 45 minutes du matin.  
 11 — — — — —  
 6 — 10 — — — — du soir.  
 Départs de Poitiers pour Saumur:  
 5 heures 40 minutes du matin.  
 10 — 45 — — — —  
 5 — 20 — — — — du soir.  
 Tous ces trains sont omnibus.

**Marché de Saumur du 20 juin.**

Froment (Ph.) 77 k. 30 01	Huile de lin. 50
2 <sup>e</sup> qualité. 74 29 02	Graine tréfle 50
Seigle. 75 20	— Luzerne 50
Orge. 65 18	Foin (b. bari) 780
Avoine bar. 50 14 50	Luzerne 780
Fèves. 75 19	Paille 780
Pois blancs. 80 34	— cassées 50
— rouges. 80 32	Amandes. 50
Graine de lin. 70	— 37 50
Colza. 65	Cire jaune. 50
Chenevis. 50 22 50	Chanvres 1 <sup>re</sup> 250
Huile de noix 50 125	qualité (sak. 500)
— chenevis 50	— 2 <sup>e</sup> —

**COURS DES VINS.**  
 BLANCS (2 hect. 30).  
 Coteaux de Saumur, 1873. 1<sup>re</sup> qualité  
 Id. 2<sup>e</sup> id.  
 Ordin., envir. de Saumur 1873, 1<sup>re</sup> id.  
 Id. 1873, 2<sup>e</sup> id.  
 Saint-Léger et environs 1873, 1<sup>re</sup> id.  
 Id. 2<sup>e</sup> id.  
 Le Puy-N.-D. et environs 1873, 1<sup>re</sup> id.  
 Id. 2<sup>e</sup> id.  
 La Vienne, 1873. 1<sup>re</sup> id.  
 2<sup>e</sup> id.

ROUGES (2 hect. 30).  
 Souzay et environs, 1873. 1<sup>re</sup> qualité  
 Champigny, 1872. 1<sup>re</sup> id.  
 Id. 1873. 1<sup>re</sup> id.  
 Varrains, 1873. 1<sup>re</sup> id.  
 Varrains, 1873. 2<sup>e</sup> id.  
 Bourgueil, 1873. 1<sup>re</sup> qualité  
 Id. 2<sup>e</sup> id.  
 Restigné 1873. 1<sup>re</sup> id.  
 Chinon, 1873. 1<sup>re</sup> id.  
 Id. 2<sup>e</sup> id.

P. GODET, propriétaire-gérant.

**COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 22 JUIN 1874.**

Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.
3 % jouissance 1 <sup>er</sup> juin. 72.	59 40	»	»	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	660	»	»	Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	412 50	»	1 25
4 1/2 % jouiss. mars.	86 35	»	»	Crédit Mobilier	270	»	»	Crédit Mobilier esp. j. juillet.	440	»	»
4 % jouissance 22 septembre.	75 50	»	»	Crédit foncier d'Autriche	510	»	»	Société autrichienne. j. janv.	731 25	1	25
5 % Emprunt 1871	»	»	»	Charentes, 400 fr. p. j. août.	347 50	3	75	<b>OBLIGATIONS.</b>			
Emprunt 1872	95 25	»	17	Est, jouissance nov.	502 50	2	50	Orléans	291	»	»
Dép. de la Seine, emprunt 1857	230	»	25	Paris-Lyon-Méditerranée, j. nov.	868 75	6	25	Paris-Lyon-Méditerranée.	288	»	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	435	»	2	Midi, jouissance juillet.	690	»	»	Est	276 25	»	»
— 1865, 4 %	466 25	»	1 25	Nord, jouissance juillet.	1058 75	3	75	Nord	294 50	»	»
— 1869, 3 % t. payé.	304 75	2	50	Orléans, jouissance octobre.	831 25	1	25	Ouest	286	»	»
— 1871, 3 % 70 fr. payé.	277	1	»	Ouest, jouissance juillet, 65.	531 25	1	25	Midi	289 50	»	»
Banque de France, j. juillet.	3770	»	»	Vendée, 250 fr. p. j. juill.	965	»	»	Deux-Charentes	270	»	»
Comptoir d'escompte, j. août.	555	»	»	Compagnie parisienne du Gaz.	737 50	»	»	Vendée	255 50	»	»
Crédit agricole, 200 fr. p. j. juill.	441 25	1	25	Société Immobilière, j. janv.	15	»	1	Canal de Suez	461 25	»	»
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	265	»	»	C. gén. Transatlantique, j. juill.	215	»	2				
Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	810	»	»								

**CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR (Service d'été, 4 mai 1874).**

**DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.**  
 3 heures 08 minutes du matin, express-poste.  
 6 — 45 — — — — — (s'arrête à Angers)  
 9 — 01 — — — — — omnibus.  
 1 — 39 — — — — — soir, omnibus.  
 4 — 12 — — — — — express.  
 7 — 27 — — — — — omnibus.

**DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.**  
 3 heures 04 minutes du matin, omnibus-mixte.  
 8 — 20 — — — — — omnibus.  
 9 — 50 — — — — — express.  
 12 — 38 — — — — — soir, omnibus.  
 4 — 44 — — — — — omnibus.  
 10 — 28 — — — — — express-poste.  
 Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 43 s.

**Tribunal de Commerce de Saumur.**  
**FAILLITE COUDERT.**  
 Aux termes d'un jugement rendu d'office, par le tribunal de commerce de Saumur, le 22 juin 1874, enregistré à Saumur, le même jour, le sieur Coudert, marchand de mercerie, place Maupassant, n° 6, à Saumur, a été déclaré en état de faillite ouverte.

M. Zacharie Cottanceau, ancien négociant à Saumur, a été nommé juge-commissaire, et M. Maubert, expert-comptable à Saumur, syndic provisoire de ladite faillite.  
 Le greffier du Tribunal, (290) CH. PITON.

Etude de M<sup>e</sup> CLOUARD, notaire à Saumur.

**A VENDRE A L'AMIABLE.**  
 1<sup>re</sup> MAISON, à Saumur, rue de la Tonnelle, très-propre au commerce.  
 2<sup>e</sup> DEUX MAISONS, à Saumur, rue de la Visitation, n° 70 et 72.  
 3<sup>e</sup> MAISON ET JARDIN, au Chapeau, près Briacé, commune de Saint-Lambert.  
 S'adresser à M<sup>e</sup> CLOUARD. (218)

Etude de M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire à Saumur.

**VENTE MOBILIÈRE.**  
 Après le décès de M<sup>lle</sup> de Tigné, à Saint-Cyr-en-Bourg.

Le dimanche 28 juin 1874, à midi, et jours suivants, M<sup>e</sup> Méhous, notaire à Saumur, procédera, au domicile de M<sup>lle</sup> de Tigné, à Saint-Cyr-en-Bourg, à la vente du mobilier dépendant de sa succession.  
**On vendra :**  
 Batterie de cuisine, vaisselle, bouteilles, meubles, glaces, linge de ménage, draps de lit, literie, service en vieille porcelaine française, très-beau et très-bien conservé, ustensiles de caves et de vendanges, vins en fûts, barriques vides, ustensiles de jardinage, une calèche presque neuve, une voiture à deux roues, une charrette et un petit tombereau, et quantité d'autres bons objets.  
 On paiera comptant, plus 5 0/0.

**SOCIÉTÉ ANONYME DU CHEMIN DE FER D'INTÉRÊT LOCAL DE POITIERS A SAUMUR**  
 Capital social: 2,000,000 fr.

MM. les Actionnaires de la Compagnie du chemin de fer de Poitiers à Saumur sont prévenus que le coupon n° 2 sera payé, à partir du 1<sup>er</sup> juillet prochain, tous les jours, dimanches exceptés; au siège social, rue Boucenne, n° 1, de midi à trois heures.  
 L'intérêt payé jusqu'au 1<sup>er</sup> mai 1874, conformément à ce qui a été décidé par l'Assemblée générale des Actionnaires, est de fr. 7 58, impôts déduits, pour les actions au porteur, et de fr. 8 08, impôts déduits, pour les actions nominatives.  
 L'intérêt, pour le titre au porteur, sera payé sur la remise du coupon.  
 La présentation du titre est indispensable pour les actions nominatives.  
 L'Administrateur délégué, (289) LE BLANC-TURQUAND.

**Commune de Brigné. ADJUDICATION DE TRAVAUX**

Le Maire de la commune de Brigné prévient MM. les Entrepreneurs de travaux publics qu'il sera procédé, à la Mairie de Brigné, le dimanche 5 juillet 1874, à l'heure de midi, à l'adjudication des travaux ci-après:  
 1<sup>o</sup> 1,189 mètres courants de terrassements. 1,214 f. 59  
 2<sup>o</sup> 1,189 mètres courants d'empièvements. 3,904 67  
 3<sup>o</sup> Travaux d'art. 243 61  
 4<sup>o</sup> Somme à valoir. 37 53  
 Total général. 5,400

Le devis et le cahier des charges sont déposés au bureau de M. l'Agent-Voyer cantonal de Doué, où l'on pourra en prendre connaissance tous les jours, le dimanche excepté.

Etude de M<sup>e</sup> CLOUARD, notaire à Saumur.

**A LOUER PRÉSENTEMENT.**  
 MAISON, avec débit de vins et liqueurs, à Saumur, rue du Portail-Louis, n° 54, grande cour, écurie à vingt-quatre chevaux, remises, autres écuries.  
 S'adresser à M. PICARD-VINCENT, dans la maison, ou à M<sup>e</sup> CLOUARD, notaire. (275)

Etude de M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire à Saumur.

**A LOUER**  
 Pour entrer en jouissance immédiatement,  
**UNE MAISON**  
 Située à Saumur, rue de la Mare-maillotte.  
 Avec écurie, remise, jardin; le tout occupé par M. le comte de Briey.  
 S'adresser à M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire à Saumur. (269)

**A CÉDER**

De suite  
**L'HOTEL ET CAFÉ RESTAURANT DE LA GARE A SAUMUR.**  
 Pour traiter, s'adresser à M. DARNAL, qui l'exploite. (278)

**A VENDRE A L'AMIABLE,**  
**DEUX CHARRETTES DE CAVE**  
 Pour carrières de pierres.  
 S'adresser à M. DOUSSAIN, syndic de la faillite Bichet, ou à M<sup>e</sup> PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

**BAINS DE MER DES SABLES-D'OLONNE**  
 Trajet direct par les Chemins de fer de la Vendée.

**EMPRUNT A PRIMES DE LA VILLE DE MILAN**  
 REMBOURSABLE MOYENNANT DES GAINS de fr. 100,000, 80,000, 70,000, 60,000, 50,000, 45,000, 40,000, etc.  
 (Le moindre gain est de fr. 46)  
 d'un total de 26,950,000 LIRES ITALIENNES OU FRANCS DE FRANCE.

**LE PROCHAIN TIRAGE AURA LIEU LE 1<sup>er</sup> JUILLET 1874.**  
 Une action pour ce tirage coûte fr. 5, six actions fr. 25, treize actions fr. 50 et vingt-sept actions fr. 100.  
 Le paiement des mises peut être adressé en timbres-poste, jusqu'à concurrence de fr. 50, au-dessus en billets de banque par lettre chargée, ou en mandats de poste internationaux, payables à Genève.  
 Chaque actionnaire recevra gratuitement la liste de tirage.  
 S'adresser directement à  
**L'AGENCE DE FONDS PUBLICS, A GENÈVE.**  
 Listes de renseignements gratuits sur tous les Emprunts d'Etats.  
**P.-S. On peut prendre connaissance du prospectus au Bureau de ce journal.**

**NOUVELLE SOUSCRIPTION**  
 Chez PAUL GODET, imprimeur-libraire à Saumur.

**DICTIONNAIRE DE LA CONVERSATION ET DE LA LECTURE**  
 INVENTAIRE RAISONNÉ DES NOTIONS GÉNÉRALES LES PLUS INDISPENSABLES A TOUS PAR UNE SOCIÉTÉ DE SAVANTS ET DE GENS DE LETTRES, Sous la direction de M. W. DUCKETT.  
**SECONDE ÉDITION**  
 Seize volumes, grand in-8°, format dit Panthéon littéraire, de 800 pages chacun, à deux colonnes.  
 Renfermant les 68 volumes de la première édition, refondus, corrigés et augmentés de plus de 15,000 articles nouveaux et tout d'actualité.  
 L'ouvrage complet: 200 francs au lieu de 400 francs, prix de la 1<sup>re</sup> édition.  
 Un exemplaire est déposé au bureau du journal pour les personnes qui désireraient examiner cet important ouvrage.  
 Saumur, imprimerie de P. GODET.  
 Certifié par l'imprimeur soussigné.